

Cercle de silence de Toulouse

Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 26 mars 2024 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole.

Venez nombreux et invitez vos amis à nous rejoindre !

Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse ! Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique.

Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu en date du 21 mars 2024 obtenues grâce à la CIMADE

Toujours beaucoup d'activité : le CRA est plein avec 108 personnes retenues à ce jour et 285 personnes y ont été retenues depuis la début de l'année.

A la suite de la mise à la rue des jeunes du collectif "Autonomie" le 23 février puis de l'occupation du gymnase saint Sernin beaucoup ont été "relogés" au CRA, dont une majorité de mineurs, et il est à noter que les juges des libertés les ont libérés car les procédures étaient manifestement irrégulières ...

Voir plus loin l'histoire de ces jeunes migrants.

« Éclairages », un nouveau film de Neus Viala en avant-première le jeudi 25 avril à 20h à Utopia Borderouge

Ce film documentaire **Éclairages** fait suite à **La spirale** qui traitait de divers aspects de la migration. Nous vous encourageons à y assister. Voici le résumé de ce documentaire.

Questionner nos certitudes, ouvrir la réflexion et les débats sur la loi immigration, intégration et asile, c'est l'objectif poursuivi par Neus Viala dans **Éclairages**, le documentaire qui ferme sa trilogie sur ce sujet.

Elle revient sur la justice et son application en rentrant par la grande porte du Tribunal, bien que parfois, nous dit-elle, il faille la forcer pour défendre les droits des citoyens et rappeler que la justice est rendue au nom du peuple français.

Elle recueille la revendication de bénévoles d'associations présents aux audiences des juges des libertés et de la détention devant lesquels doivent comparaître les personnes immigrées privées de papiers, enfermées au Centre de rétention administrative.

Un avocat décrit en quoi « le droit des étrangers est devenu de plus en plus répressif, tout est construit autour de l'enfermement, de la privation de liberté et de plus en plus longtemps. On crée beaucoup de clandestinité ... ».

Un député, président de la commission d'enquête parlementaire sur l'immigration, expose l'origine de celle-ci : l'alerte par plusieurs associations par une tribune dans *Le Monde*, disant « Ce qui se passe sur ce terrain est inacceptable ».

Et nous faisons un constat : il y a beaucoup de manquements de la part des services publics.

Deux personnes racontent leurs parcours d'immigrés : un passé d'incertitudes et d'angoisse, un présent plus serein et un avenir ouvert aux projets : vivre, aimer, travailler...

Dans **Éclairages**, nous retrouvons les accents du langage cinématographique des documentaires de la réalisatrice : le choix des cadres, des sons, des lumières et des obscurités, le choix des dessins du tribunal et des photos de l'intérieur du CRA, les barbelés. Le bruit incessant et la musique originale pour le film sont là pour créer l'ambiance d'angoisse ou d'espoir qui entoure les personnes immigrées privées de papiers.

La loi sur l'immigration, de l'intégration et de l'asile est un sujet de grande actualité... on en parle, mais sommes-nous bien informés... Pas si sûr !

Plus d'information sur les jeunes migrants récemment expulsés du gymnase Saint Sernin à Toulouse : une longue et triste histoire d'expulsions successives

L'expulsion du gymnase Saint-Sernin à Toulouse a débuté un peu avant 6 heures du matin, vendredi 1er mars 2024. 116 jeunes exilés y étaient abrités et accompagnés par des associations et citoyens solidaires. *"La police a été aperçue vers 5h30 dans le quartier, donc on a été prévenus. Les jeunes se sont réveillés dans le calme, ils ont rassemblé leurs affaires"*, raconte un membre du collectif toulousain AutonoMIE. Une trentaine de CRS accompagnés de la police aux frontières (PAF) ont mené l'opération. Les forces de l'ordre *"ont défoncé la porte arrière du gymnase avec un bélier. Sachant que la porte de devant était ouverte... Ils n'avaient pas besoin de faire ça"*. La préfecture de Haute Garonne évoque, elle une *"opération, qui a duré 45 minutes et qui s'est déroulée dans le calme et sans heurt"*. Objectif : *"empêcher que ce bâtiment public, qui n'est pas destiné à de l'hébergement, ne devienne un squat pérenne dans des conditions de sécurité et de salubrité indignes. Il va pouvoir retrouver sa fonction première"*, justifie la préfecture.

L'après-midi, les bénévoles ont réussi à négocier un accès au gymnase pour récupérer les affaires restantes : duvets, papiers d'identité, vêtements... Depuis une semaine, la centaine de jeunes exilés avait trouvé refuge dans ce gymnase appartenant à la mairie. La collectivité avait saisi un juge des référés dès samedi 24 février 2024, à leur arrivée, en vue d'une expulsion. Le tribunal administratif lui a donné raison, en ordonnant, mercredi, une évacuation *"sans délai"*. Le juge des référés a considéré que *"l'occupation en cause faisait obstacle (...) à l'utilisation normale"* de l'infrastructure sportive. Les jeunes ont donc été sortis, ce vendredi, *"par petits groupes, autour de la place, pour éviter qu'ils ne se rassemblent"*. *"Ils sont à la rue, pour l'instant. Et on ne se fait pas d'illusion : si on appelle le 115 pour cent personnes, on ne leur trouvera jamais de place"*. Pour l'heure, aucune opération de mise à l'abri n'a été déployée. La préfecture affirme que *"l'ensemble des occupants du squat de l'université avaient fait l'objet in situ d'une évaluation individuelle des services de l'État et du conseil départemental"* et que les personnes mineures se seraient déjà vues proposer un hébergement. Elle justifie donc, en ce qui concerne le gymnase : *"Dans la mesure où ce sont les mêmes personnes (...) Elles ne peuvent prétendre à aucune prise en charge immédiate"*.

Ce *"squat de l'université"* que mentionne la préfecture correspond en fait à la précédente occupation, juste avant celle du gymnase. Pendant plus d'un an, un bâtiment de l'université Paul- Sabatier avait été occupé par ces jeunes exilés. 267 occupants en avaient été expulsés le 23 février 2024. Une partie s'était donc installée, dès le lendemain, dans le gymnase. Pour mieux comprendre la situation, il faut rappeler que l'immense **majorité des jeunes** - ceux de l'université, comme ceux du gymnase -, sont **en recours pour faire reconnaître leur minorité**. Ils sont en attente d'une décision du juge des enfants, après un premier refus de la DDAEOMI, le dispositif d'évaluation départemental, délégué à l'ANRAS (Association nationale de recherche et d'action sociale). Une telle procédure de **recours implique plusieurs mois d'attente**. Or, durant ce laps de temps, les jeunes restent *"très souvent en errance, sans hébergement ni prise en charge éducative, dans l'attente du prononcé de la décision du juge des enfants"*, expose la Défenseure des Droits dans un rapport sur les MNA e février 2022. Il n'existe pas, en effet, d'obligation pour le département de garder ces jeunes à l'abri le temps du recours. D'où l'argumentaire de la préfecture. À noter : entre l'expulsion de l'université et celle du gymnase, *"au moins un jeune a été reconnu mineur par le juge des enfants"*, et donc envoyé vers un hébergement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Lors de l'expulsion de l'université le 23 février 2024, six jeunes avaient été, à l'inverse, envoyés *"au Centre de rétention administrative en vue de leur reconduite dans leur pays d'origine"*, rapporte le communiqué de la préfecture de vendredi 1^{er} mars 2024. Ce que les autorités oublient de préciser, c'est qu'entre-temps, ces jeunes envoyés en CRA **"ont tous été libérés en raison d'une faute de procédure lors des contrôles de police"**. Plusieurs jeunes du gymnase ont été, eux, emmenés dans les locaux de la Police aux frontières pour approfondir les contrôles. *"Au moins l'un d'eux a, depuis, été libéré"*.

À l'appel d'Utopia 56, un rassemblement de soutien réunissant plus de 300 personnes a eu lieu ce vendredi après-midi. En attendant de nouvelles perspectives, les jeunes ont pu trouver refuge dans une église pour le weekend.

Le maire de Toulouse a salué *"l'efficacité"* de l'action des forces de l'ordre de ce vendredi, tout en reconnaissant que *"le problème de fond reste entier"*. La faute, selon lui, aux bénévoles : *"Nous subissons en continu des squats organisés par certains réseaux très militants, sous couvert associatif, qui se servent de la misère de leurs occupants pour les manipuler à des fins politiques, à travers des occupations successives"*

d'immeubles privés ou de bâtiments publics". En réalité, l'entre-deux administratif dans lequel se trouve ces jeunes, considérés ni mineurs ni majeurs, crée un cycle ininterrompu d'expulsions. Avant l'occupation de l'université, 141 jeunes sans solution d'hébergement avaient survécu plusieurs semaines dans un campement aux abords du palais de justice de Toulouse. Jusqu'à leur évacuation en septembre 2022. Un "dispositif d'évaluation et d'intervention" avait été déployé par la préfecture pour réorienter ces jeunes. 137 mineurs en recours auprès du juge des enfants - une situation similaire à celle d'aujourd'hui, donc -, avaient été orientés vers des centres d'hébergement. Preuve que les collectivités peuvent agir pour de la mise à l'abri. D'autant qu'il existe un historique important, à Toulouse : pendant deux ans, une centaine de jeunes avait trouvé refuge dans les bâtiments de l'Ehpad des Tourelles. Un accord-cadre, signé en février 2020 avec la mairie qui finançait le lieu, avait permis leur hébergement. Mais à cause de conditions d'accueil dégradées amenant des incidents, la collectivité avait fait volte-face et demandé une expulsion mise en œuvre par la préfecture en août 2022.

Le coordinateur programme et actions mobiles de Médecins du Monde, avait alors regretté la perte *"d'un lieu unique où il y avait des mineurs isolés au même endroit"*. Le responsable craignait de *"perdre le fil avec certains jeunes qu'on ne va pas forcément retrouver"*, à la suite de cette évacuation propice à *"briser des parcours de soin déjà précaires"*. *"Les Tourelles, c'était un dispositif mis en place pour répondre à ce besoin des mineurs isolés en attente de la décision du juge. On ne doit pas prendre le risque de mettre en danger un enfant : il faut le protéger dans tous les cas !"*.

Nous espérons que votre santé est bonne et que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse